

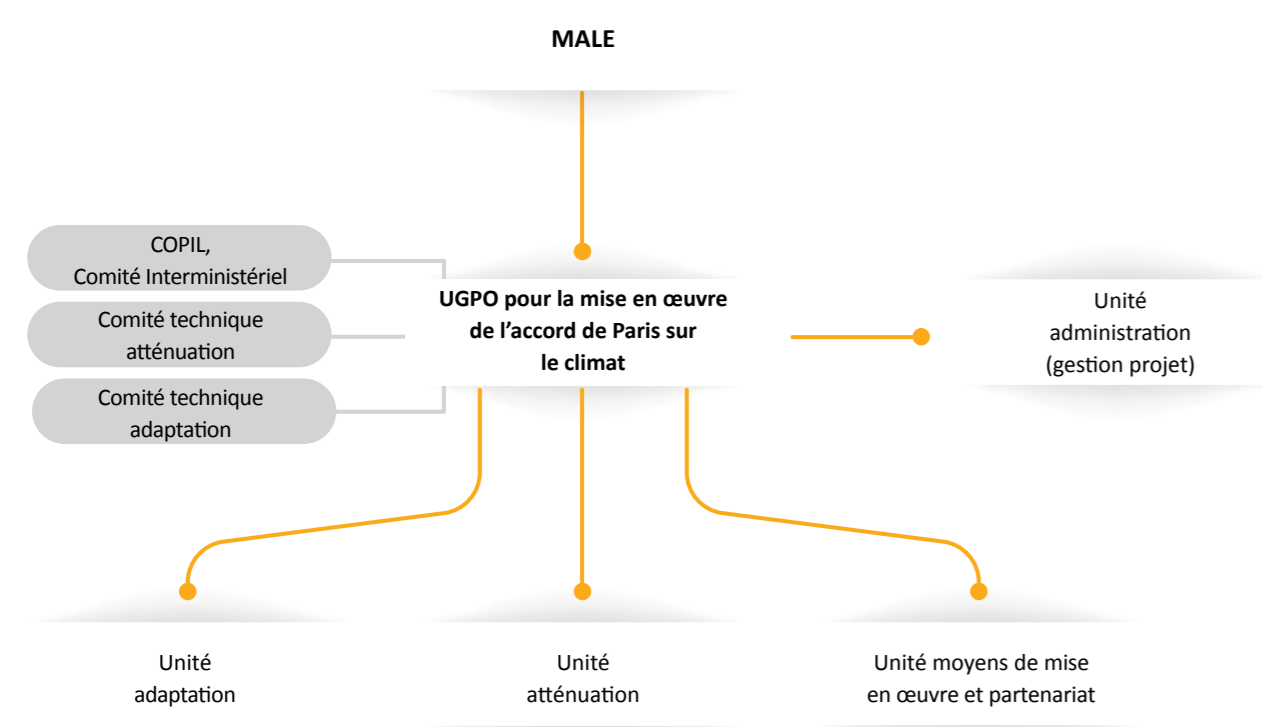
<b>Contact</b>	Photos : © GIZ
Wilhelm Kohlbus wilhelm.kohlbus@giz.de	
Mohamed Zmerli mohamed.zmerli@mineat.gov.tn	



# Les changements climatiques : Quels enjeux ?

## VI. Organisation de l'UGPO-CC

Schéma organisationnel de l'UGPO



### Que faire à court et moyen terme ?

- Doter l'UGPO d'un plan opérationnel (PO) pour la première période de création 2020-2024 et d'un schéma organisationnel approprié ;
- Présenter le PO aux comités consultatifs (Adaptation et Atténuation) et au COPIL de l'UGPO et garantir l'engagement politique autour de l'UGPO et de ses programmes ;
- Doter l'UGPO des moyens humains et financiers nécessaires ;
- Doter l'UGPO d'un nouveau système de suivi des données

- nationales relatives au CC et d'un système de transparence renforcé national ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour aider à promouvoir l'UGPO et ses missions et activités à l'échelle nationale et internationale ;
- Initier le Forum annuel sur les CC comme espace de dialogue, communication et de coordination des programmes de lutte contre les CC.

## I. Les changements climatiques en Tunisie : Quels enjeux ?

### 1. La Tunisie face aux menaces des CC

Consciente des enjeux climatiques, et de sa forte vulnérabilité environnementale et socio-économique, la Tunisie, depuis sa ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993, le protocole de Kyoto en 2002 et l'Accord de Paris sur le Climat en 2016, s'est engagée activement pour relever le défi de riposte mondiale face aux changements climatiques et à leurs impacts.

En effet, malgré son faible niveau d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES), la Tunisie déploie un grand effort pour se mettre sur une trajectoire de développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques.

### 2. Les opportunités des CC pour la Tunisie

En dépit de ses menaces et ses multiples impacts négatifs socio-économiques et environnementaux, le changement climatique constitue une véritable opportunité sans précédent pour la Tunisie pour changer son modèle de développement vers un développement vert sobre en carbone, résilient au changement climatique et plus durable et qui permettra une exploitation efficace de potentiel en énergie renouvelable que dispose la Tunisie pour une transformation économique à faible émission de gaz à effet de serre. Également, étant donné que la Tunisie est un pays hautement vulnérable aux changements climatiques, l'action en faveur du climat représente une vraie occasion pour les secteurs les plus vulnérables pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique en développant des politiques et des programmes visant l'augmentation de leur résilience.

L'action en faveur du climat permet également à la Tunisie de mobiliser des financements considérables provenant de la coopération internationale et de la finance climatique.

## II. Les acteurs du CC en Tunisie

Les acteurs dans le domaine du CC en Tunisie sont identifiés et répartis sur 8 familles :

- 1. Ministères et institutions gouvernementales** : les ministères et les institutions sous tutelle impliqués dans la mise en œuvre de la NDC et les programmes de lutte contre les CC
- 2. Agences sectorielles** : structures, sous tutelle des ministères impliqués, concernées par les projets de la NDC et les programmes de lutte contre les CC.
- 3. Organisations de la coopération internationale** : organismes de coopération technique et financière.
- 4. Institutions d'appui au renforcement des capacités** : structures de formation, d'assistance technique et de recherche et développement (R&D)
- 5. Associations et société civile** : organisations nationales patronales ou syndicales, fédérations ou autres.
- 6. Secteur privé** : entreprises concernées par la mise en œuvre des projets d'atténuation de GES et de lutte contre les CC
- 7. Collectivités locales** : conseils régionaux et municipalités concernés par la gouvernance et les affaires locales.
- 8. Représentants des médias** : journalistes, associations professionnelles, syndicats des médias

## VII. Les principales actions à court et moyen terme

Les actions principales planifiées et mises en œuvre par l'UGPO-CC relèvent des domaines suivants :

- Politique climatique nationale
- Renforcement des capacités et mobilisation des acteurs
- Atténuation des émissions des GES
- Adaptation aux changements climatiques
- Transparence, cadre de transparence renforcé
- Préparation pour l'accès à la finance climatique
- Préparation aux nouveaux mécanismes de marché (marchés carbone).

### Quelles sont les priorités de l'UGPO ?

- Coordonner l'action nationale à travers la mobilisation, communication, le suivi et l'évaluation des actions de lutte contre les CC
- Coordonner l'action de la coopération internationale à travers la complémentarité et la synergie entre les différents projets de coopération
- Contribuer à la conception d'un nouveau mode de développement à faible émissions de GES résilient aux CC, favorisant l'économie verte et l'innovation écologique
- Agir pour améliorer le positionnement de la Tunisie sur la scène internationale en tirant profit des résultats des négociations sur le climat

Publié par

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société : Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet : Renforcement de capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie  
Bureau GIZ Tunis  
B.P. 753 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie  
T + 216 71 967 220  
F + 216 71 967 227  
l www.giz.de/tunisie  
www.facebook.com/GIZTunisie

Conception

COM'IN, Tunis

Crédit photo

©GIZ

Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ

Sur mandat du

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

En coopération avec

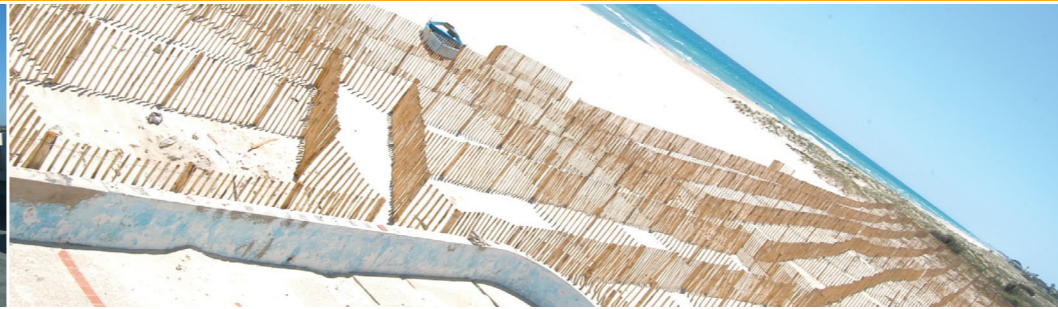
Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE)

Mohamed Zmerli  
Point focal national de la CCNUCC  
T + 98 939 485  
mohamed.zmerli@mineat.gov.tn



1. Impact de la raréfaction de l'eau sur les écosystèmes naturels
2. Inondations dus aux changements climatiques
3. Émissions industrielles de gaz à effet de serre
4. Panneaux photovoltaïques
5. Mesure de lutte contre l'érosion côtière : Installation de ganivelles dans la plage de Korba en Tunisie
6. Side-event de la Tunisie à la COP 25
7. Effet des changements climatiques sur le tourisme balnéaire, exemple de la côte de Monastir en Tunisie
8. Effet de la désertification dans les oasis tunisiennes
9. Transport et extraction de l'eau dans le Sahara tunisien
10. Mesure de lutte contre l'érosion côtière : Installation de ganivelles dans la plage de Korba en Tunisie
11. Transport de l'eau dans les zones rurales en Tunisie
12. Inondations en Tunisie

Photos : © GIZ

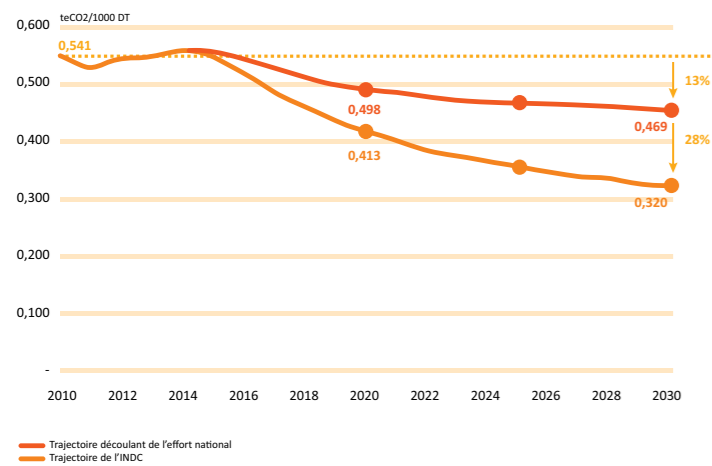


### III. Quels objectifs de lutte contre les effets des CC pour la Tunisie ?

#### 1. Les objectifs d'atténuation

Dans le cadre de sa Contribution Déterminée au niveau National (NDC) soumise en septembre 2015, la Tunisie s'est engagée volontairement à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans tous les secteurs (énergie, procédés industriels, agriculture, forêt et autres utilisations des terres et déchets) de manière à réduire son intensité carbone de 41% à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2010.

Pour réduire les émissions visées, la Tunisie compte s'appuyer sur ses propres moyens (efforts inconditionnels) pour baisser son intensité carbone de 13% par rapport à 2010 et fera appel à la communauté internationale (efforts conditionnels) pour la réalisation du reste de l'objectif, soit une baisse additionnelle de l'intensité carbone de 28% par rapport à celle de 2010.



Trajectoire d'atténuation 2010-2030

La mise en œuvre de la contribution tunisienne en matière d'atténuation nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers estimés à environ 18 milliards de dollars (US\$) pour la couverture des besoins d'investissement et le financement des programmes de renforcement des capacités.

L'effort national nécessaire pour réaliser la contribution inconditionnelle de la Tunisie est estimé à presque 10% des besoins totaux en investissement dans l'atténuation.

SECTEURS/DOMAINES	Total
Energie	14 917
Efficacité énergétique	6 991
Energies Renouvelables	7 926
AFAT	1 533
Agriculture	967
Forêts et Autres Utilisations des Terres	566
Déchets	972
Déchets solides	70
Assainissement	902
<b>TOTAL</b>	<b>17 422</b>

Besoins de financement pour le soutien au scénario d'atténuation GES de la NDC (millions US\$).

#### 2. Les objectifs d'adaptation

En ce qui concerne l'adaptation, la Tunisie reste très vulnérable au réchauffement climatique attendu dans la région et ses implications en termes de fortes hausses des températures, de baisse des précipitations et d'augmentation du niveau de la mer. En terme de vulnérabilité aux CC et la gravité des impacts socio-économiques et environnementaux, la Tunisie a identifié dans sa NDC 6 secteurs prioritaires pour l'adaptation aux CC; les ressources en eau, l'agriculture, les écosystèmes naturels, le littoral, la santé et le tourisme.

Les coûts incrémentaux des mesures indispensables pour l'adaptation de ces secteurs et domaines s'élèveraient à environ 2 milliards de dollars (US\$) et devraient être supportés totalement par la communauté internationale dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques.

SECTEURS/DOMAINES	Total
Les ressources en eau	533
Le littoral	556
L'agriculture	21
Les écosystèmes	782
La santé	7
Le tourisme	17
<b>TOTAL</b>	<b>1 916</b>

Besoins de financement pour le soutien à l'effort d'adaptation de la NDC (millions US\$)

Au total, les besoins additionnels totaux en financement pour l'atténuation et l'adaptation seraient ainsi de l'ordre de 20 milliards de dollars (US\$) pour le financement des besoins en investissement et de renforcement de capacités

### IV. Pourquoi une UGPO dédiée aux CC ?

Dans une optique de faire évoluer ce cadre institutionnel et de consolider la coordination institutionnelle dans la lutte contre les changements climatiques, la Tunisie a initié (en mars 2018) une « Unité de Gestion Par Objectifs » (UGPO) au sein du Ministère de l'Environnement. Cette unité, créée par décret gouvernemental (Décret N°2018-263 du 12 mars 2018) aura un rôle crucial à l'échelle nationale pour remplir les engagements et la contribution du pays à l'échelle internationale

#### 1. L'UGPO CC : Pour lever les défis de la Tunisie

L'UGPO dédiée aux changements climatiques a été créée afin d'améliorer la gouvernance des CC, se conformer aux exigences de l'AP et renouveler la volonté et l'engagement de la Tunisie, ceci devrait se poursuivre par des actions concrètes d'ordre institutionnel et organisationnel permettant à la fois de mieux positionner la Tunisie sur le plan international et aussi de rehausser l'organisation au niveau national pour une meilleure exploitation de l'unité, à travers notamment :



- Le dialogue national autour des CC visant une meilleure mobilisation des acteurs ;
- La vision de développement bas carbone, bénéficiant les meilleures technologies disponibles ;
- La planification sectorielle cohérente et appropriée et l'implication active et permanente des acteurs sectoriels en vue de viser l'efficacité de mise en œuvre des actions décidées ;
- Le suivi de mise en œuvre des actions de lutte contre les CC et plus particulièrement celles inscrites dans la NDC ;
- La mise en place d'un cadre de transparence renforcé permettant la reconnaissance de l'évaluation, la vérification et le reporting ;



- La valorisation de l'effort de la Tunisie sur la scène internationale.

#### 2. L'UGPO CC : Pour une meilleure coordination institutionnelle

L'UGPO CC est créée pour améliorer le paysage institutionnel en matière de lutte contre les CC marqué par les insuffisances suivantes :

- Faible coordination entre les acteurs impliqués dans le domaine du CC : cette coordination devrait améliorer le positionnement de la Tunisie au niveau international et développer un mécanisme pour l'identification et la mise en place d'une stratégie à faible contenu carbone (Low-Emission and Climate Resilient Development Strategy) ;
- Absence d'un programme intégré pour le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs concernés par le CC et impliqués dans les objectifs de la NDC ;
- Manque de suivi systématique des actions menées à l'échelle nationale dans le domaine de lutte contre les CC ;
- Insuffisance d'espaces, d'approches et de mécanismes formels pour le suivi, l'évaluation et la revue de la NDC ;
- Absence de mécanisme national standardisé de MRV permettant à la Tunisie d'attirer les appuis internationaux et de se doter d'un système de mesure, de notification et de vérification des résultats atteints.

#### 3. L'UGPO-CC : Pour une meilleure gouvernance des CC en Tunisie

La création de l'UGPO pour assurer la coordination et le suivi des activités relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, devrait permettre à la Tunisie de s'aligner sur les exigences en matière de gouvernance des changements climatiques au niveau national. En effet, en se référant à son décret de création, les missions de cette unité consistent en :

- Le suivi de la mise en œuvre de la NDC et l'actualisation des objectifs nationaux conformément aux exigences des NDCs.

L'objectif de la mise en place de cette structure dédiée étant :

- La coordination des engagements et des contributions sectorielles, le renforcement des capacités nationales et le suivi des actions planifiées en matière de CC ;
- La fédération des acteurs et la mutualisation des efforts en matière de CC ;
- Le soutien des secteurs économiques pour la transition bas carbone, l'élaboration d'une stratégie bas-carbone et résiliente aux changements climatiques, d'un plan de développement à faible teneur en carbone et d'un plan national d'adaptation, l'adhésion aux nouveaux mécanismes de marché de carbone et la mobilisation des investissements publics et privés.

### V. Rôle & missions de l'UGPO CC

Le rôle principal de l'unité de gestion UGPO consiste, d'une part, à mettre en œuvre les exigences de l'Accord de Paris en concrétisant ses objectifs définis et, d'autre part, à intégrer des composantes du changement climatique dans les politiques de développement. En se référant à l'Accord de Paris et au décret de l'UGPO, il en ressort les rôles suivants :



Rôle et missions de l'UGPO CC